

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE
N°2025-07

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Objet : Demande de subvention au Département de l'Ardèche - Action culturelle partenariale des bibliothèques

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

La médiathèque départementale de l'Ardèche a lancé en fin d'année 2024 l'appel à projets « Action culturelle partenariale des bibliothèques », auquel la médiathèque municipale de la commune de la Voulte-sur-Rhône est candidate avec le projet intitulé « A la découverte de l'Intelligence Artificielle (IA) : dangereuse ou inutile ? ».

Le projet s'articulera sur le mois d'octobre 2025 et s'inscrira dans le cadre de la fête de la science 2025 qui aura pour thème « Intelligences ».

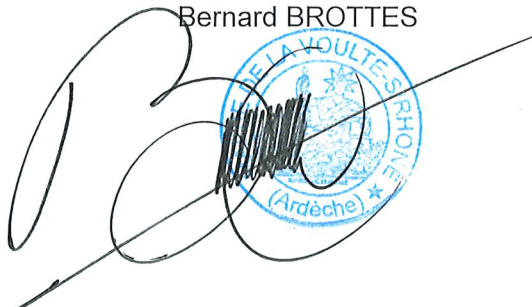
Considérant que ce projet est éligible à l'aide financière du Département de l'Ardèche, la commune de la Voulte-sur-Rhône souhaite demander une subvention de 5 000 €.

DECIDE

- DIT que la commune déposera un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche pour l'opération considérée ;
- DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif 2025.

À la Voulte sur Rhône, le 23/01/2025

Le Maire,
Bernard BROTTES



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).